Zeitschrift: Revue de Théologie et de Philosophie

Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie

Band: 15 (1927)

Heft: 63

Artikel: La dispute de Baden : 16 Mai-8 Juin 1526 : à propos d'un ouvrage récent

Autor: Schnetzler, Charles

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-380129

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LA DISPUTE DE BADEN

16 MAI - 8 JUIN 1526

A propos d'un ouvrage récent (1)

Il y a eu quatre cents ans le 19 mai de l'année dernière que s'ouvrait solennellement la Dispute de Baden. Du côté catholique, comme dans la Suisse protestante, on ne s'est pas montré très disposé à célébrer le jubilé d'un événement qui a divisé si profondément la Suisse du seizième siècle. Félicitons cependant les historiens qui, dans ces dernières années, ont apporté plus de lumière dans un sujet complexe. La vérité se trouve toujours bien des travaux qui la mettent en honneur.

La Dispute de Baden forme incontestablement un point culminant de la lutte engagée par la réaction catholique romaine contre la Réforme zurichoise naissante. Il y eut là une concentration de toutes les forces conservatrices, réunies pour écraser l'hérésie. Aussi la littérature du sujet est-elle très riche. Il appartenait à M. Leonhard de Muralt, élève de l'historien bien connu M. Walther Kœhler, dans un mémoire d'une abondante documentation et d'une érudition remarquable de nous fournir une histoire quasi définitive de la Dispute de Baden.

La matière a été sans doute rajeunie et mise au point par l'emploi judicieux des sources anciennes auxquelles sont venus se joindre des apports nouveaux : extraits de correspondances et d'actes officiels

(1) Leonhard VON MURALT, *Die Badenerdisputation 1526.* (Quellen und Abhandlungen zur schweizerischen Reformationsgeschichte, herausgegeben vom Zwingliverein in Zürich, Bd. III.) Leipzig, Heinsius, 1926. XI-167 p. in-8, avec un Index des noms. Cf. aussi Johannes DIERAUER, *Geschichte der schweizerischen Eidgenossenschaft*, Bd. III (1907) ; Walther KŒHLER, *Ulrich Zwingli und die Reformation in der Schweiz* (1919) ; KURTZ, *Lehrbuch der Kirchengeschichte* (1885).

inédits de l'époque, etc... L'intérêt en a été accru par la thèse que l'auteur défend avec une conviction fondée sur les faits, qui est celle d'ailleurs de son maître, M. Kœhler, savoir que la Dispute de Baden est une sorte de répétition sur terre suisse de la diète de Worms en 1521 et de la Conférence de Ratisbonne de 1524.

Ce parallélisme historique est dû à une pression lente et sûre exercée par le catholicisme allemand sur les cantons suisses afin de provoquer à Baden une seconde édition de la condamnation de Luther à Worms, appliquée à Zwingli.

Dès aujourd'hui la Dispute de Baden, après les travaux de ces historiens, ne peut plus être considérée comme un événement spécialement suisse, mais comme un effort combiné des puissances catholiques de l'Allemagne et de la Confédération pour écraser le mouvement réformateur.

On pourrait peut-être regretter dans l'ouvrage de M. de Muralt l'esquisse un peu pâle de certains faits de l'histoire générale tels que la révolution des paysans en Allemagne et en Suisse ou l'anabaptisme, l'omission du plan de guerre dressé dans la deuxième moitié de 1524 par Zwingli pour répondre à l'alliance des Confédérés avec l'Autriche. Ces faits ont exercé leur influence sur la tactique suivie par les cantons catholiques. Certaines citations auraient pu être mises au bas de la page pour alléger un peu le texte lui-même, qui aurait été par là moins coupé et rendu parfois plus vivant et pittoresque. Mais ce sont là des observations sans gravité (1).

La Dispute de Baden a exercé par le moyen de la Dispute de Berne de 1528, qui en fut une conséquence immédiate, une influence indirecte sur tout le mouvement réformateur de la Suisse romande. Aussi nous ne croyons pas qu'il soit inutile, avec un guide de la valeur de M. de Muralt, de retracer brièvement ici la suite et l'enchaînement des faits qui ont abouti à la Dispute de Baden et en rappelant aussi quelques-unes des conséquences immédiates de cet important événement historique.

1. *Les débuts de la réaction catholique.*

Les protestations des partisans de l'ancienne foi se manifestèrent d'abord à Zurich même. Le chanoine Konrad Hofmann, en 1521, propose qu'on interdise aux curés de Zurich la propagation des doctrines de Luther. A Lucerne on prononce déjà des menaces de mort contre les novateurs. Dans cette période d'éclosion, Zwingli a plutôt la tendance à se tenir à distance de Luther. Il ne veut pas être appelé «luthérien».

(1) Soyons reconnaissants à l'auteur de la bibliographie si complète qu'il a placée en tête de sa monographie.

La Diète de Worms a prononcé son verdict le 18 avril 1521, Luther est condamné, mis au ban de l'Empire, ses livres destinés à être brûlés, la propagation de ses idées interdite. Mais l'incendie qu'on pourrait croire éteint s'est rallumé à Zurich. Le cardinal Matthieu Schinner se fait un devoir de publier à droite et à gauche la condamnation de Luther. D'un autre côté l'édit de Worms a force de loi dans la partie suisse du diocèse de Constance. En 1522 la Diète de Lucerne se préoccupe déjà de la question des « prédications révolutionnaires ».

Il faut bien reconnaître qu'aux yeux des cinq cantons catholiques la Réformation est un grand danger pour l'Etat et la société. Les novateurs zurichois sont considérés comme les destructeurs de l'autorité temporelle et spirituelle. Par eux l'unité de foi et de loi est brisée. Les bailliages communs courent le grand danger après être devenus des foyers de révolution religieuse de passer à la révolution civile et politique.

L'hostilité contre Zwingli et la Réforme était aussi augmentée et envenimée par la réprobation que rencontrait dans les cantons catholiques l'attitude si énergique prise par Zwingli contre le service mercenaire et le régime des « pensions ». L'argent qui venait de l'étranger par ce canal-là était très apprécié à Lucerne et aux alentours.

Le 2 mai 1522 l'évêque de Constance, Hugo de Hohenlandenberg envoie une lettre pastorale à ses fidèles du diocèse dont un quart appartiennent à la Suisse. C'est là un premier essai d'appliquer l'édit de Worms à la Confédération. Zwingli n'y est pas nommé, mais il y est sous-entendu. A Worms c'étaient les organes ecclésiastiques qui avaient pris les devants et entraîné les autorités politiques. Il en sera de même en Suisse. Les « Disputes » doctrinales sont d'ailleurs à la mode. Zurich n'avait-il pas inauguré des assemblées de ce genre en 1523 ? La notion de la « Dispute » est dans l'air. L'évêché de Constance fut un agent de premier ordre pour préparer le terrain à la Dispute de Baden.

Il faut aussi tenir compte de la rupture qui se produisit à ce moment entre Zwingli et Erasme. Jusqu'alors le réformateur zurichois avait été un disciple fervent du célèbre humaniste, mais de plus en plus le fossé s'était creusé entre ces deux hommes. L'énergie de Zwingli pour l'application de ses principes religieux effraya Erasme. L'hospitalité donnée par Zwingli à Ulrich de Hütten mit le sceau à la rupture. Erasme ne le lui pardonna pas. Il passa résolument au camp des adversaires et son appui fut un grand encouragement pour les chefs catholiques allemands.

La Dispute de Zurich d'octobre 1523, qui condamna les images, l'exécution à Lucerne de Klaus Hottinger accusé de bris d'images précipitèrent les événements et ce fut à Beggenried le 8 avril 1524 que se conclut l'alliance séparée *(Sonderbund)* entre les cinq cantons catholiques (Uri, Schwyz, Unterwald, Lucerne et Zoug).

2. *La Conférence de Ratisbonne et son influence sur les événements de Suisse. Joachim Am Grüt.*

Le célèbre docteur en théologie Jean Eck, d'Ingolstadt, incarnation de l'esprit scolastique, l'adversaire de Luther dans la Dispute de Leipzig de 1519, allait faire sa rentrée en scène. Il avait été envoyé à Rome avec l'approbation du duc de Bavière pour renseigner Clément VII, qui venait d'être nommé pape, sur l'hérésie, et il sous-entend, s'il ne le nomme pas encore, Zwingli dans ses dénonciations. C'est lui qui préconise l'envoi d'un vicaire papal au synode provincial. C'est lui qui recommande au pape l'envoi d'une nouvelle bulle pour condamner les erreurs toutes récentes. Il faut, selon lui, envoyer aussi cette bulle aux Zurichois. Il est nécessaire de citer devant le vicaire papal quelques suspects et à ce moment-là il nomme Zwingli et joint à ses mémoires les 67 thèses du réformateur.

Sur ces entrefaites la grande Conférence de Ratisbonne se réunissait du 28 juin au 8 juillet 1524. Les princes temporels et spirituels du catholicisme allemand prennent là des mesures appropriées à la situation créée par la Diète de Nuremberg qui avait affirmé des tendances nationalistes et fédéralistes, chères au parti protestant.

Jean Faber, vicaire de l'évêque de Constance et Jean Eck y jouèrent les premiers rôles. D'un côté on y dresse un plan de réformes portant sur les abus attaqués, sur le culte et l'organisation de l'Eglise et d'un autre côté on y travaille à lutter avec plus de vigueur et de cohésion contre l'hérésie. C'est là que prend corps l'idée d'une Dispute en Suisse tendant à faire condamner d'une manière définitive Zwingli et ses écrits pour porter un coup mortel au mouvement réformateur. L'Allemagne trouve aussi son intérêt à cette campagne puisque le parti luthérien y relève fièrement la tête. Le lieu même de la Dispute est discuté, ce sera Lucerne ou Baden. Cela ressort clairement de la lettre d'Eck du 28 septembre adressée au duc de Bavière où il fournit les grandes lignes de l'action projetée en désignant l'endroit même de la Dispute (v. von Muralt, p. 21 et 22). La Conférence de Ratisbonne ne se sépare pas sans avoir promulgué un édit qui exprime les résolutions prises.

Le 13 octobre la Diète suisse réunie à Frauenfeld nomme officiellement la ville de Baden. Dès ce moment on voit clairement que c'est à la personne de Zwingli qu'on en veut surtout. On le somme de se rendre à Baden. Le personnage qui doit le convaincre de son erreur sera là (Jean Eck). Le sauf-conduit ne sera valable pour Zwingli que de Zurich à Baden. Il est bien entendu que le vaincu de la dispute ne pourra pas compter sur le sauf-conduit au retour de Baden. Pendant cette année-là Eck correspond activement avec les cinq cantons catholiques. Les Confédérés l'appellent : « notre cher, bon ami ». Très habilement il

insiste sur la nécessité de remédier aux abus qui règnent au sein du clergé. Comme en Allemagne, les Confédérés de l'ancien ordre étaient très décidés à s'opposer aux trafiqueurs de bénéfices, au mensonge des billets d'indulgence et à remédier aux mauvaises mœurs du clergé. Le docteur d'Ingolstadt s'appuie sur les décisions de l'assemblée de Ratisbonne.

Zwingli se défend énergiquement par la plume. Il proteste contre le reproche d'« incrédulité » qui lui est fait. Chacun des deux adversaires reste sur ses positions, accusant l'autre d'hérésie. En s'adressant aux Confédérés, Eck fort habilement oppose Luther à Zwingli sur certains points de doctrine. Zwingli est rigoureux dans l'application de ses principes et défend au fond la liberté au sein de sa patrie au point de vue cantonal et fédéraliste. C'est un axiome juridique que tout accusé doit être jugé là où il est censé avoir commis le délit. Donc s'il y a « Dispute », elle doit avoir lieu à Zurich même, le juge suprême ne devant être que l'Evangile, la Parole de Dieu. On ne doit pas préjuger d'avance l'issue de la Dispute. Zwingli est demeuré toujours fidèle à ce point de vue.

Aux yeux des Confédérés catholiques la Dispute doit être un jugement doctrinal, un procès en hérésie. L'hérétique doit être condamné. L'hérésie étant une grave menace pour l'Etat, c'est dans cet esprit-là qu'on avait exécuté le 28 septembre 1524 les trois accusés de Stammheim soupçonnés d'avoir pris part au bris d'images de la chartreuse d'Ittingen. Au fond c'était là pour les catholiques un crime autant politique que religieux. La loi qui régissait le bailliage commun de Thurgovie, où se trouvait Ittingen, était violée.

Il est aussi significatif que la demande d'arrestation de l'anabaptiste Hubmaier faite par le duc Ferdinand d'Autriche se fait au nom de la condamnation de Luther par l'Empereur et les Etats d'Empire. Décidément les potentats allemands oublient que la Confédération suisse a conquis son indépendance politique vis-à-vis de l'Autriche par la guerre de Souabe.

Sébastien Hofmeister, le réformateur de Schaffhouse répondit par un écrit à toutes ces attaques. Il établit nettement que l'intention d'Eck est de diviser les Confédérés. Il attribue cette attitude à la Conférence de Ratisbonne. En refusant Zurich comme lieu de la Dispute Eck ne désire nullement une libre discussion. M. de Muralt fait finement remarquer ici le caractère exclusif indéniable des deux Disputes qui eurent lieu à Zurich en 1523, sous les auspices de Zwingli. L'esprit de tolérance et de largeur n'est pas l'apanage du seizième siècle.

Assez soudainement, au commencement de 1525, on s'aperçoit que le désir d'une « Dispute » a considérablement baissé. Une lettre de l'évêque de Constance aux députés à la Diète, réunis à Einsielden en fournit le témoignage. D'autres préoccupations sont venues à l'ordre

du jour. Le refus de Zurich d'accepter Baden comme lieu de la Dispute est un motif important, mais la principale cause de la suspension du projet est la tension excessive des esprits à ce moment-là. On était en plein conflit de droit avec Zwingli au sujet de la punition des iconoclastes d'Ittingen. On savait Zurich prêt à la guerre, s'il le fallait absolument. La fermentation des passions ne faisait que croître. Le 24 février 1525 François Ier avait été complètement battu sous les murs de Pavie. Les mercenaires suisses rentraient d'Italie, bien diminués en nombre, misérables et blessés. Les événements donnaient raison d'une manière éclatante à Zwingli dans sa campagne contre le service étranger. Cela même rehaussait son autorité morale, même auprès de ses adversaires.

Il faut faire mention ici du sous-secrétaire Joachim Am Grüt, un Zurichois réfractaire à la Réforme zwinglienne, resté fidèle à l'ancienne conception eucharistique (transsubstantiation). Il fut envoyé à Rome à Pâques 1525 pour essayer d'obtenir du pape des arriérés de « pensions » pour service militaire à l'étranger. On pensait que mieux qu'un autre, Am Grüt pouvait réussir dans cette démarche. Il n'en fut rien. Le pape refusa tout jusqu'à ce que Zurich fût rentré dans le giron de l'Eglise. Mais Am Grüt profita de son séjour pour faire connaître à la curie romaine l'hérésie de Zwingli quant à l'eucharistie. Son intervention provoqua le bref papal du 11 décembre 1525 où le désir d'une « Dispute » est nettement exprimé par la Curie. On a beaucoup exagéré l'importance de l'intervention d'Am Grüt. Les dates des lettres échangées alors entre Eck, Am Grüt et les Confédérés prouvent que Eck garde la priorité dans les instructions fournies. Il n'y a pas eu d'entente préalable entre les catholiques de l'Allemagne du Sud et Am Grüt.

3. *La reprise de l'idée de la Dispute par les Etats confédérés.*

La Diète de Baden du 16 mai 1525 avait discuté la question de savoir si les autres députés pouvaient bien siéger encore avec Zurich, depuis que la messe avait été abolie dans cette ville ? C'était sans doute un essai tenté pour amener la ville hérétique à composition. Rien n'y fit. Zurich maintint énergiquement son ancien point de vue. S'il devait y avoir « Dispute », il faudrait que toute discussion se fondât sur le principe scripturaire. Le plan de réformes de l'Eglise catholique échouait, l'exclusion de Zurich de la Diète n'avait pas réussi. Il ne restait donc que la « Dispute », seul moyen de sortir de l'impasse. La question de l'eucharistie passe alors au premier plan. Eck opposera Luther à Zwingli. « S'ils ne peuvent pas s'entendre sur le sens biblique de l'eucharistie, comment pourront-ils soutenir leur principe de renouvellement du christianisme sur le fondement de la Bible ? » Eck se retranchera derrière le triple rempart de la foi de l'Eglise, des conciles et du pape. Avec cet arsenal sous la main il pouvait engager la lutte. Le

3 février 1526, à Baden même, la « Dispute » est décidée et le programme en est fixé. Signalons encore ici le parallélisme avec Worms. On prévoit ici comme à Worms que les livres de Zwingli seront brûlés. La condamnation du réformateur zurichois est escomptée.

Dans les cantons catholiques il y a incontestablement un très vif désir de restaurer l'unité politique au sein de la Confédération. Ils s'adressent à Berne, toujours flottant entre les deux partis pour l'inviter à faire entrer Zurich dans la voie des concessions. Le ton des invitations à la Dispute diffère suivant à quel canton elles s'adressent. C'est une lettre presque cordiale qu'on écrit à Zurich tandis qu'à Coire on met au pilori la doctrine zwinglienne. Zurich continue à dénier à la Diète le droit de s'occuper des affaires spirituelles. Chacun doit être libre de professer sa foi. Zwingli discerne très bien que du côté adverse il n'y a pas de discussion admise. On condamne, on prononce l'anathème et c'est là tout. Le beau-frère de Zwingli, Lienhard Tremp, de Berne, l'avertit qu'il n'aura point de sauf-conduit pour aller à Baden, il lui cite quelques paroles menaçantes à son adresse du violent polémiste Thomas Murner. Au fond les Etats catholiques suisses sont centralisateurs à la mode des catholiques allemands et prétendent que c'est à la Diète de se prononcer sur de telles affaires. Zwingli est fédéraliste, estimant que la question religieuse est du ressort de chaque canton.

Quant à la Dispute, selon Zwingli, aucun membre de l'assemblée ne devrait être taxé d'avance « d'hérétique ». Cela même annule la valeur du sauf-conduit. Ce motif seul joint à d'autres encore empêche Zwingli de se rendre à Baden. La Dispute de Baden fut précédée par une campagne de pamphlets et d'injures dans laquelle Thomas Murner qui habitait alors Lucerne se distingua le tout premier. Ce fut lui qui publia l'écrit d'Erasme sur la « Doctrine eucharistique de l'Eglise romaine », lui encore qui écrit ceci à Sébastien Hofmeister : « Si nous t'appelons ainsi que Zwingli, ton pareil : « hérétique », c'est le fait que la chrétienté appelle « hérésies » les doctrines pernicieuses que vous enseignez. C'est ainsi que s'exprime le verdict de l'Empire romain tout entier à Worms et à Nuremberg. Nous n'avons pas commis de péché en donnant à l'enfant le nom qui lui convenait. »

C'est Murner aussi qui publie ses quarante « déclarations infâmes » *(Ehrloserklärungen)* tirées des écrits hérétiques — dans un style de procureur général. La Diète de Lucerne avait fixé au 16 mai l'ouverture de la Dispute.

4. *La Dispute elle-même.*

Six manuscrits, la plupart déposés à la Bibliothèque centrale de Zurich, forment les six procès-verbaux assez semblables des discussions de la Dispute de Baden. Rédigés par des secrétaires catholiques, ils

n'ont pas toute l'impartialité désirable ; il s'en faut de beaucoup. En outre, deux publications d'ordre privé et d'inspiration libre donnent des impressions de séances tout à fait originales (1). Ce sont : 1. *Wahrhaftige handlung der disputation im obern Baden.....* et 2. *Quibus praejudiciis disputatum in Baden Helvet. sit Epistola Antonii Haliei* (pseudonyme pour Jean Piscator, Stein a R.).

La « Dispute » commença le 19 mai, après l'arrivée des délégations successives, par une séance solennelle d'ouverture dans la « Stadtkirche » de Baden. Tous les Etats confédérés y étaient représentés. L'évêque de Lausanne, celui de Bâle, de Coire, de Constance, l'abbé de Saint-Gall, celui d'Engelberg avaient leurs délégués attitrés. Les docteurs Eck, Faber, Murner étaient au premier rang, l'Allemagne du Sud comptait dix-huit délégués. Du côté réformé Zurich, Bâle, Schaffhouse, Appenzell envoyèrent des délégations. Oecolampade de Bâle fut le champion de la cause protestante. Quatre-vingt-sept voix étaient acquises à Eck, environ trente voix devaient rester fidèles à Oecolampade.

Dans la séance d'ouverture, c'est à peine si les protestants purent trouver des places. Les secrétaires étaient strictement surveillés dans la rédaction des procès-verbaux. En cas de conflit, les présidents, tous catholiques, faisaient les fonctions d'arbitres.

Chaque matin à cinq heures, une messe était célébrée avec un sermon d'une demi-heure. Les évangéliques n'eurent jamais l'autorisation de se réunir pour un culte. En somme, ce fut une « pompeuse manifestation catholique » et non une Dispute. Une citation de l'écrit de Halieus (Piscator) dépeint bien l'esprit régnant dans l'assemblée :

«Lorsque Eck parlait, ses partisans prêtaient l'oreille avec des expressions de visages sympathiques et approbateurs, quand c'était au tour d'Oecolampade, les adversaires jouaient leur rôle d'auditeurs ennuyés, murmuraient, trépignaient des pieds, causaient l'un avec l'autre, riaient à haute voix pour troubler autant que possible son discours et pour affaiblir l'effet qu'il pouvait produire. On le sommait d'abréger, tandis qu'on sollicitait Eck à frapper fort sur l'hérésie, ne savait-il pas lui-même qui se trouvait derrière elle ? » (Zwingli.) (2)

Eck avait rédigé sept thèses comme base de son attaque. La première sur l'eucharistie provoqua la discussion la plus serrée et la plus chaude. Oecolampade n'avait guère la part belle. Il remplaçait Zwingli et sur certains points de ce dogme il différait de lui. Le jeu d'Eck fut très habile : séparer autant que possible Zwingli de Luther, accentuer le

(1) On pourrait ajouter les pages des « Mémoires » de Thomas Platter, qui se rapportent à la diète de Baden.

(2) VON MURALT, p. 99.

désaccord doctrinal dans le camp de l'ennemi. Oecolampade dans ce combat comme dans les suivants montra une fermeté, une maîtrise de lui-même et une charité tout à fait remarquables.

Dans la discussion de la thèse sur « l'intercession des saints », Oecolampade accula Eck à une impasse d'où il ne se tira que par des expédients négatifs tels que celui-ci : « L'intercession des saints n'exclut pas la prière adressée à Dieu. »

Dès le mardi 29 mai on proclama officiellement que ceux qui n'étaient pas d'accord avec la première thèse d'Eck étaient sommés d'exprimer leur opinion contraire et de la prouver sur la base de l'Ecriture. Il en était de même des autres thèses. Leur silence équivalait à un assentiment. Donc d'emblée on admettait les thèses d'Eck avant de les avoir discutées. Les thèses d'Eck sont orthodoxes et le docteur d'Ingolstadt était bien le vainqueur de Baden.

A la fin de la Dispute, soit le 8 juin, quatre-vingt-quatre signèrent les thèses d'Eck, vingt-quatre s'en abstinrent. Zwingli était tenu chaque jour au courant de la teneur des discussions. Au péril même de leur vie, Jérôme Wælschen et Thomas Platter parcouraient chaque soir les vingt kilomètres qui séparent Baden de Zurich et repartaient de bon matin pour le théâtre de la Dispute. Platter raconte comment il dut une fois réveiller le Docteur Zwingli au milieu de la nuit. (1).

Il restait à Zwingli la plume pour combattre. Il ne s'y déroba pas. Ses lettres de ce moment dénotent chez lui une grande perspicacité. Il voit dans toute la procédure suivie par les cantons catholiques un grand danger pour l'indépendance de la Suisse. Baden est pour lui aussi le pendant de Worms.

En exprimant son refus d'aller à Baden Zwingli avait fait ce jeu de mots : « Ich will nicht *baden*, die Bäder dampfen und riechen nach Schwefel. » (Je ne veux pas de bain, les bains fument et sentent le soufre.)

Maint auteur a regretté que par sa puissante personnalité, par son témoignage joyeux et vivant, Zwingli n'ait pas pu faire entendre sa voix. N'aurait-il pas gagné des partisans ? Les garanties si faibles que lui offrait le sauf-conduit, l'unanimité du Conseil et du peuple de Zurich pour l'abstention, sa conviction que toute impartialité était exclue des débats expliquaient et justifiaient pleinement son attitude. M. de Muralt se joint très franchement dans ce problème historique aux approbateurs de Zwingli.

5. *Le décret de Baden et ses conséquences.*

Le jour même de la clôture de la dispute, les douze Etats représentés envoyèrent au comte du Palatinat, duc de Bavière et à Ferdinand

(1) *Vie de Thomas Platter*, trad. fr. (1895), p. 97-103.

d'Autriche des lettres de remerciements pour l'appui prêté. La victoire d'Eck y était ténorisée.

Il n'y eut pas un arrêté immédiat de condamnation à l'égard de Zwingli comme cela fut le cas de Luther à Worms. On se borna pour le moment à restreindre la liberté de prêcher et de publier des écrits du côté zwinglien.

La Diète de Baden du 25 juin s'occupa du renouvellement du serment de fidélité à la Confédération qui devait être prêté à nouveau par les Etats. Le serment de Zurich y est déclaré sans valeur.

Il y a là une volonté nettement marquée de consacrer officiellement la rupture. Encore davantage après qu'avant la Dispute il y a en Suisse deux camps bien tranchés.

L'évêque de Constance écrit aux Confédérés qu'en leur qualité de protecteurs de la foi authentique ils ne doivent pas tolérer la propagation de l'hérésie par les imprimeurs, les libraires et les nouveaux prédicants. Ils doivent publier un « mandement » qui tienne compte de tout l'effort réalisé dans la Dispute. C'est bien encore là l'esprit de Worms et de Ratisbonne.

La Diète du 10 septembre 1526 vit éclore le projet du mandement : Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald, Glaris, Fribourg, Soleure et Appenzell prennent la responsabilité du « verdict » de Baden, dirigé contre Zwingli. Le 23 mai 1527 seulement, les exemplaires avec préface et épilogue en sont remis aux députés de la Diète. Et cela un an après la Dispute ! Par la réunion des neuf Etats, Zwingli est déclaré mis au ban de la Confédération. On invoque pour justifier cette sentence le droit coutumier et la bulle d'excommunication de Léon X contre Luther... Bâle, Berne et Schaffhouse refusèrent de prêter leur signature à la préface du mandement ou du « décret ».

Ce n'est donc pas la Diète de Baden qui prononce le bannissement de Zwingli, mais bien les neuf Etats mentionnés dans la préface du décret. Il n'y a pas là de loi fédérale commune, pas même quelque chose de semblable à la loi d'empire de Worms, mais un « décret », dissimulé dans la forme d'une préface et d'un épilogue qui encadrent les faits de la Dispute. C'est l'arbitraire le plus complet en matière de droit public de la Confédération.

D'ailleurs en comparant les textes, le décret de Baden se présente comme la copie textuelle de l'édit de Ratisbonne (1).

Les Etats en question sont entrés par là *ipso facto* dans l'alliance de Ratisbonne. La politique catholique des alliances qui veut unir les coreligionnaires de la Suisse et de l'Allemagne trouve ici ses origines. L'*Alliance chrétienne* fondée en 1529 y est déjà esquissée.

Les principes de politique ecclésiastique qui inspirent les adver-

(1) VON MURALT, p. 160-163, où les deux textes sont mis en parallèle.

saires de la Réforme en Allemagne ont trouvé leur place sur le sol suisse.

La première des conséquences immédiates de la Dispute de Baden fut l'adoption de la Réforme par Berne. La Dispute de Berne en janvier 1528 est la réponse à la Dispute de Baden. Puis ce sont les Etats suisses, jusqu'ici plutôt neutres et médiateurs dans la lutte : Berne, Bâle, Schaffhouse, Glaris, Appenzell, Saint-Gall qui se rapprochent de Zurich. Tandis que dans le camp catholique on célébrait la victoire, à Zurich Zwingli ne cessait pas dans ses écrits de dire qu'aussi longtemps que les procès-verbaux de Baden restaient secrets, il n'y avait aucune victoire remportée. (1)

Le bel ouvrage de M. Léonhard de Muralt, dont nous le félicitons, est une contribution précieuse non seulement à l'histoire de la Réformation, mais aussi à l'histoire générale de la Suisse.

CH. SCHNETZLER.

(1) Plusieurs fois Berne, Zurich, Bâle réclamèrent la publicité des procès-verbaux de la Dispute. Les cantons catholiques gardèrent jalousement chez eux ces documents.